

Point de mire: Du renforcement de la confiance

(Point de mire s'adresse aux élèves du secondaire.) Le Canada s'apprête à accueillir une importante réunion Est-Ouest: la Conférence "Ciel ouvert". Les 16 États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) — dont fait partie le Canada — et les sept pays du Pacte de Varsovie se réuniront à Ottawa du 12 au 28 février afin de négocier un accord de libre survol des territoires. Cet accord permettra aux États membres de chaque alliance de survoler les territoires des États de l'autre, sur bref préavis et au moyen d'appareils de surveillance non armés. Le préavis sera donné assez tôt pour permettre d'assurer la sécurité aérienne et assez tard pour empêcher le camouflage d'activités militaires importantes.

Le survol du territoire canadien par un avion militaire soviétique serait normalement perçu comme une menace à la sécurité. En fait, lorsqu'il arrive qu'un avion militaire appartenant à un État membre d'une alliance s'aventure dans l'espace aérien d'un pays faisant partie de l'autre alliance, on y voit généralement une possibilité de mettre à l'essai les défenses aériennes du pays en question ou de se livrer à des activités d'espionnage. Ainsi, quand — il y a plus de trente ans — les États-Unis avaient lancé pour la première fois l'idée d'un régime de libre survol des territoires, l'Union soviétique s'y était opposée, y voyant un complot d'espionnage. En quoi la situation est-elle différente aujourd'hui? Pourquoi le Canada est-il prêt à accepter que des avions appartenant à des pays du Pacte de Varsovie survolent son territoire et prennent des photos détaillées à leur gré? (N'oublions pas que les avions ne seront pas armés et qu'il n'y aura donc aucun risque que les Canadiens voient leur territoire bombardé ou la cible de tirs.)

Le libre survol des territoires est ce que l'on appelle une mesure de confiance. Le but d'une mesure de confiance est de dissiper les malentendus et d'apaiser les soupçons quant à l'utilisation possible de la force militaire. Elle permet ainsi d'améliorer les relations entre les États et réduit le



Véhicules de l'Armée suisse en action durant le récent exercice militaire.

risque qu'une guerre n'éclate par erreur. Supposons, par exemple, que le Canada ait des soupçons à l'égard de qui se passe sur une base militaire en Tchécoslovaquie. Un accord de libre survol des territoires l'autoriserait à survoler la base, à observer ce qui s'y passe, et à voir par lui-même si ses soupçons sont justifiés ou non, alors qu'en l'absence d'accord, il devrait s'en remettre uniquement à ses doutes.

Ce que le libre survol d'un territoire permettra d'apprendre des intentions d'un pays est tout aussi important que ce qu'il fera pour apaiser les soupçons. Un pays qui se prépare à lancer une attaque n'acceptera vraisemblablement pas le principe de libre survol de son territoire, de crainte que ses préparatifs ne soient découverts. Les mouvements et les rassemblements d'hommes et d'armes sont facilement observables d'un avion. Par conséquent, si un pays signait un accord sur le libre survol des territoires, ce serait une façon de dire aux autres: "Vous pouvez me faire confiance. Mes intentions sont pacifiques et je veux que vous puissiez en juger par vous-mêmes."

En supposant que l'on parvienne à un accord de libre survol des territoires, ce

ne sera pas le seul accord propre à renforcer la confiance. Il en existe d'autres. En novembre dernier, deux Canadiens ont été invités à se rendre en Suisse afin d'observer une manœuvre militaire dans ce pays. Comme le Canada, la Suisse a signé ce que l'on appelle le Document de Stockholm (1986). En vertu de ce document, les États s'engagent à inviter d'autres États signataires à envoyer des personnes afin d'observer les activités militaires dont l'envergure dépasse un certain niveau. Encore une fois, c'est une façon de permettre aux pays de s'assurer directement que les activités militaires en question ne sont que des manœuvres ordinaires — non des préparatifs en vue d'une attaque.

L'OTAN et le Pacte de Varsovie négocient actuellement un accord visant la réduction de leurs forces armées conventionnelles (c'est-à-dire non nucléaires) en Europe. Le Canada espère que l'accord de libre survol des territoires permettra d'accélérer ces négociations ainsi que d'autres pourparlers devant mener au cours des années 90 à la conclusion de plusieurs accords dans le domaine du contrôle des armements.

Le libre survol des territoires facilitera la vérification de futurs accords en matière de contrôle des armements; autrement dit, il permettra de voir plus facilement si l'autre partie tient ou non ses engagements. A l'heure actuelle, les États-Unis et l'Union soviétique sont les seuls pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, respectivement, à avoir des satellites de reconnaissance capables d'observer en détail les activités militaires. Les alliés de ces pays, qui n'ont pas de satellites, doivent s'en remettre à ces derniers pour la vérification. Or, le fait que le libre survol des territoires leur permettra de s'assurer eux-mêmes que les accords sont bien respectés et qu'il n'y a aucune menace à leur sécurité, devrait les encourager à signer d'autres accords. Le renforcement de la confiance grâce à des mesures comme un accord sur le libre survol des territoires est une étape importante du processus visant à limiter les armements et à accroître la sécurité.